Accusé de réception en préfecture

021-212102313-20141215-VD20141215-033a-DE

Date de télétransmission : 02/03/2015 Date de réception préfecture : 02/03/2015

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

33

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 15 décembre 2014



Président : M. MILLOT Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHI - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme ZIVKOVIC (pouvoir M. MAGLICA) - Mme REVEL (pouvoir M. DESEILLE) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - Mme HILY (pouvoir MME MODDE) - M. FAVERJON (pouvoir MME HERVIEU) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir MME MARTIN) - M. ROZOY (pouvoir MME FERRIERE) - M. HOUPERT (pouvoir M. BICHOT) - M. HELIE (pouvoir MME VANDRIESSE) - Mme TCHURUKDICHIAN (pouvoir MME OUTHIER) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents ": M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Halles et marchés - Fixation des droits de place - Année 2015

Madame Juban au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal est invité, chaque année, à fixer le montant des droits de place à percevoir dans les halles et marchés.

Il s'agit:

- des droits perçus pour l'occupation :
- * des stands installés sous les halles,
- * des emplacements du pourtour extérieur des halles, affectés aux vendeurs de fruits et de légumes,
- * des emplacements situés sur le « marché forain », le long des rues avoisinantes,
- * des emplacements attribués sur les marchés extérieurs ;

- des droits d'installation exigibles lors d'un changement d'occupant de stand situé sous les halles.

En raison du contexte économique et dans une volonté de soutien aux commerçants, il est proposé pour l'année 2015 de reconduire les tarifs pratiqués en 2014.

Les tarifs proposés sont joints en annexe :

Si vous suivez l'avis favorable de la commission de la culture, de l'animation, et de l'attractivité, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir fixer les droits de place à percevoir dans les halles et marchés, en 2015, dans les conditions prévues.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 54

Abstentions: 4